

DESIGNATION D'UN MEMBRE AU CONSEIL D'EXPLOITATION DE LA REGIE D'EXPLOITATION DES PORTS DE PLAISANCE DE CORNOUAILLE

Le comité syndical du syndicat mixte des ports de pêche-plaisance de Cornouaille s'est réuni, dûment convoqué, le 5 juillet 2018 à 14h30, dans la salle de réunion de la criée du port du Guilvinec-Léchiagat.

Nombre de délégués du comité syndical en exercice : 18 titulaires
Nombre de voix délibératives : 20

Monsieur Bruno QUILLIVIC ne prend pas part au vote

- Nombre de délégués titulaires présents participant au vote : 11
 - Nombre de délégués titulaires représentés par leur suppléant : 3
 - Nombre de délégués titulaires excusés ayant donné pouvoir : 2
 - Nombre de délégué titulaire excusé : 1
- représentant 18 voix

EXPOSE DES MOTIFS

Par délibérations du 8 décembre 2017, le Comité syndical a procédé à la création d'une régie dotée de la seule autonomie financière chargée de l'exploitation des ports de plaisance et à la désignation des membres de son conseil d'exploitation.

Suite au décès de Monsieur Michel DION, membre de ce conseil d'exploitation, il appartient au comité syndical de pourvoir à son remplacement dans les conditions prévues par les statuts de la régie.

En conséquence,

Vu l'article R2221-5 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu les statuts de la régie dotée de la seule autonomie financière chargée de l'exploitation des ports de plaisance et plus particulièrement ses articles 5 et 6 ;

Après en avoir délibéré, **le Comité syndical**

DECIDE :

- De désigner Bruno QUILLIVIC comme membre du conseil d'exploitation de la régie chargée de l'exploitation des ports de plaisance.

REÇU à la PREFECTURE
du FINISTÈRE le

12 JUL. 2018

Le Président du Syndicat mixte des ports de
pêche-plaisance de Cornouaille,


Michaël Quernez

Acte rendu exécutoire le ... 12 JUL. 2018
Après envoi en préfecture le ... 12 JUL. 2018
Et publication ou notification le ... 12 JUL. 2018